

#1

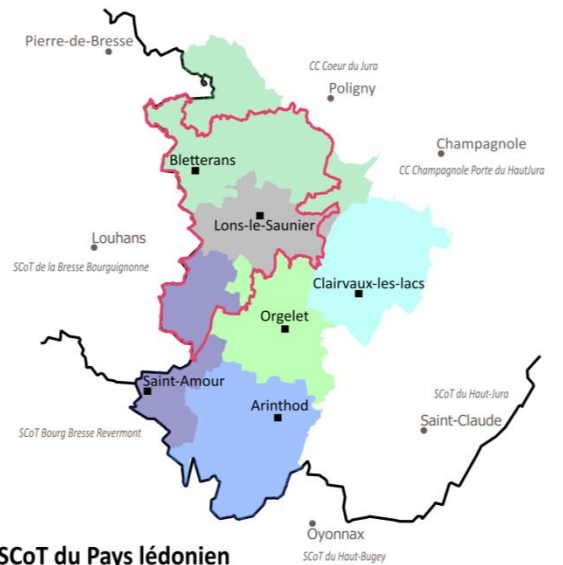
BILAN DU SCoT DE 2012

Présentation

Le Pays lédonien porte la mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de développement économique, de déplacements, de tourisme et d'implantations commerciales.

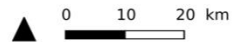
Ce schéma actuellement opposable a été **approuvé en 2012** ; il concerne un périmètre de **85 communes** alors regroupées en 6 EPCI.

Avec l'élargissement de son périmètre, le Pays lédonien a engagé les réflexions pour la révision de son SCoT dès 2013. Depuis décembre 2017, les 192 communes et les 6 EPCI concernés s'animent autour d'un projet partagé, le PADD débattu en Comité Syndical le 17/12/17.



SCoT du Pays lédonien

- CA ECLA
- CC Bresse Haute-Seille
- CC Porte du Jura
- CC Pays des Lacs
- CC Région d'Orgelet
- CC Petite Montagne
- Périmètre SCoT approuvé en 2012



Pourquoi une analyse des résultats ?

L'analyse des résultats du **SCoT en vigueur depuis 2012** est rendue **obligatoire** par le code de l'urbanisme, au **maximum six ans après son approbation**, à travers *a minima* quatre thématiques.



Environnement



Transports et déplacements



Maîtrise de la consommation de l'espace



Implantations commerciales

6 ans d'application du SCoT de 2012



mars 2012

décembre 2013

février 2017

mars 2018

d'ici 2020

La mobilisation des élus

Ce travail d'analyse réalisé en régie par l'équipe technique du PETR a été suivi par le Comité de Mise en Œuvre. Cette instance accompagne la mise en oeuvre du schéma depuis son approbation. C'est donc naturellement qu'elle a participé à l'analyse des résultats de ce dernier.



Puis, le **Comité Syndical**, composé d'élus de l'ensemble du territoire, s'est réuni le **7 mars 2018** pour en débattre afin de délibérer et :

- approuver le rapport de l'analyse des résultats du SCoT de 2012,
- décider du **maintien en vigueur** du SCoT de 2012.



La prise en compte des effets du SCoT et de la mobilisation par les élus à cette démarche d'évaluation des politiques publiques permettra également d'**enrichir les réflexions** pour la **révision du SCoT**.



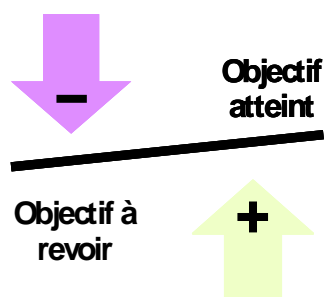
Le rapport complet est téléchargeable sur notre site internet !

Retour sur les principaux résultats

Une série d'indicateurs a permis d'évaluer les **effets du SCoT**, à partir :

- des **orientations** définies dans le Document d'Orientations Générales de 2012 (aujourd'hui appelé Document d'Orientation et d'Objectifs)
- des **thématiques** issues dans le code de l'urbanisme (Art. L143-28)

Cette démarche contribue également à la mise en place d'un suivi des indicateurs afin d'observer les évolutions du territoire.



| L'environnement



L'environnement est un des piliers du SCoT car il représente et fonde les valeurs ajoutées du territoire. L'analyse a pris en compte plusieurs de ces composantes telles que : les paysages, les espaces naturels, les entrées de ville, l'assainissement, la qualité de l'air et l'énergie renouvelable. Pour ce faire, elle a porté tant sur les orientations du SCoT de 2012 et de leurs traductions dans les documents d'urbanisme locaux (carte communale, plan local d'urbanisme); que sur des données quantitatives ou qualitatives.

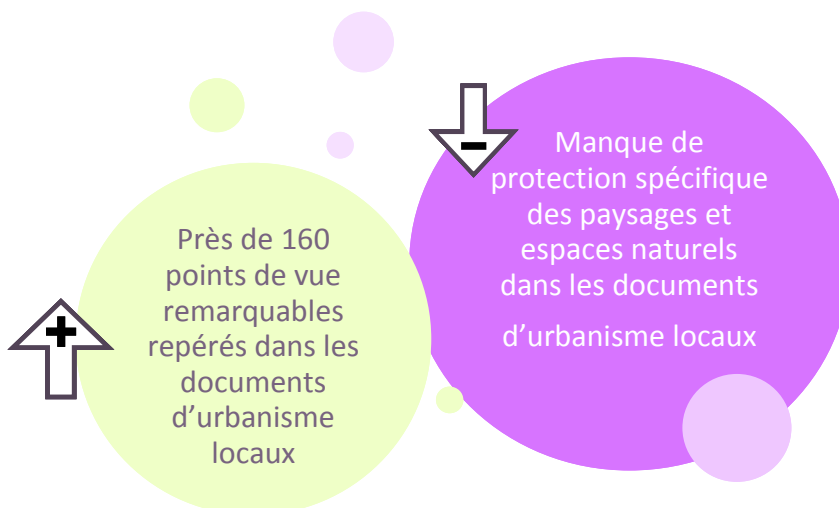
Le SCoT prévoit d'organiser le territoire autour de ses spécificités paysagères et environnementales.



Le Pays lédonien est composé d'une diversité de paysages qu'il convient de préserver. Les documents d'urbanisme locaux ont particulièrement bien repérés les points de vue remarquables qui composent notre territoire. Mais ces espaces peuvent être davantage protégés par une traduction spécifique (dans le zonage) dans les documents d'urbanisme.



Les espaces naturels, notamment les corridors écologiques (permettant la circulation des espèces), sont identifiés dans les documents d'urbanisme mais leur protection n'est pas clairement matérialisée. Il en va de même pour les ripisylves (formations boisées, buissonnantes et herbacées) présentes sur les rives des cours d'eau du Pays qui restent très faiblement voire pas protégées dans les documents d'urbanisme.



Près de 160 points de vue remarquables repérés dans les documents d'urbanisme locaux

Manque de protection spécifique des paysages et espaces naturels dans les documents d'urbanisme locaux

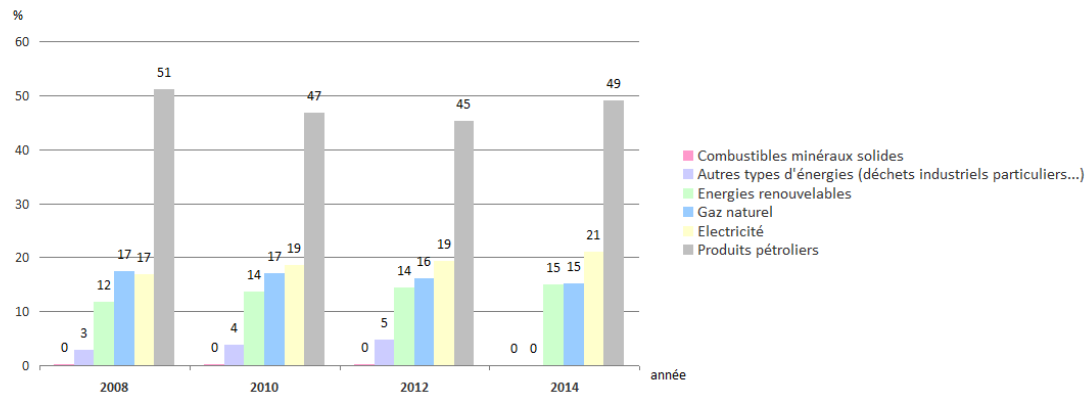
L'analyse s'est également arrêtée sur les données relatives au développement des énergies renouvelables.

Le SCoT cherche une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et soutient la promotion des énergies renouvelables.

Une légère augmentation de la consommation d'**énergies renouvelables** par rapport à la consommation totale des énergies est relevée, notamment par le secteur résidentiel (24 à 30% entre 2008 et 2014).

Quant à la production d'énergies renouvelables, elle reste stable depuis 2008, représentée à 99% par le **bois énergie**.

Evolution de la consommation énergétique selon le type d'énergie entre 2008 et 2014 (%)



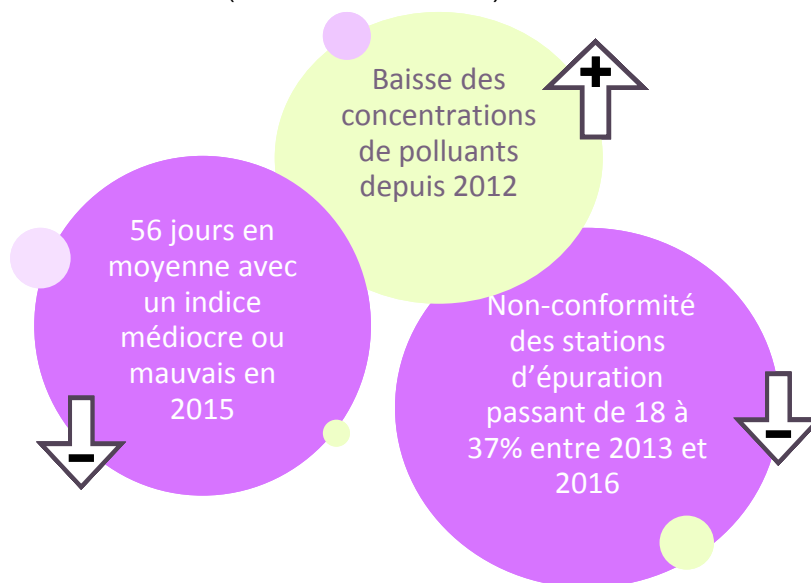
A propos de **l'assainissement collectif**, 28 stations d'épurations sont présentes dans le Pays lédonien. Elles raccordent 60 communes même si toutes les habitations ne sont pas reliées à un assainissement collectif.

Le SCoT cherche à articuler le développement avec les capacités d'assainissement pour autoriser le développement d'une commune.

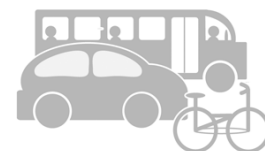
Une augmentation de la non-conformité des stations est relevée entre 2013 et 2016. Elle s'explique en partie par l'évolution du mode de calcul de la conformité, et, par la mise en place de nouvelles normes. Des travaux sont programmés sur les principales stations afin de contribuer au rétablissement de la conformité.

Le SCoT souhaite améliorer la qualité de l'air.

Elle peut être mesurée grâce à un indice calculant le pourcentage de jours où la qualité de l'air est médiocre voire très. En moyenne sur l'ensemble des communes du SCoT en 2015, 56 jours étaient concernés par un indice médiocre ou mauvais (échelle IQA : 6 à 10).



Les transports et déplacements



Le Pays Lédonien dispose d'un réseau routier relativement efficient, organisé autour de la ville centre de Lons-Le-Saunier, mais l'utilisation de la voiture reste prépondérante dans les déplacements.

Le SCoT prévoit d'harmoniser et diversifier les modes de déplacements à toutes les échelles.



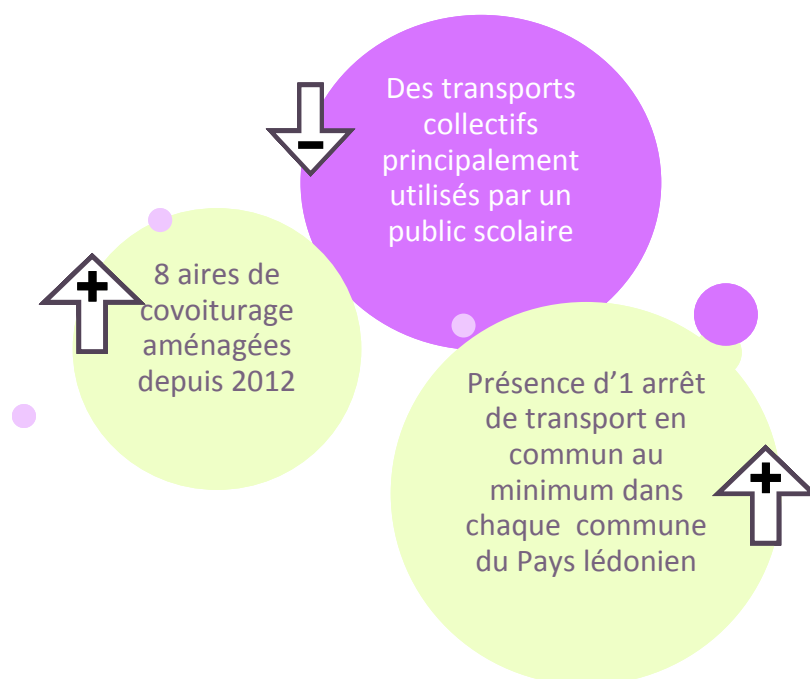
Le réseau départemental « **JuraGo** » possède plus de 300 lignes, principalement de proximité et à destination du public scolaire. Les lignes sont également ouvertes au grand public pour un coût de 2 euros par trajet, quelque que soit la commune de montée, la ligne ou la distance.

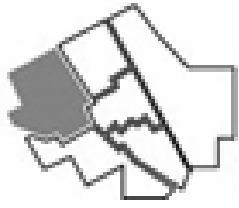
A l'échelle de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), il existe deux réseaux de transport en commun. Le **réseau Tallis** propose 4 lignes régulières pour les déplacements entre Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny. Quant au **réseau Malis**, qui favorise l'accès au transport de proximité, il dessert les 30 communes de l'agglomération, sous la forme d'un service de transport à la demande disponible sur réservation.



De plus, dans une même logique de diversification de l'offre de déplacements, un schéma départemental du covoiturage a été réalisé en 2012 afin de promouvoir le covoiturage. Ce sont 8 aires de **covoiturage** aménagées qui ont été recensés à l'échelle du Pays lédonien.

Enfin, le Pays a encouragé les communautés de communes à promouvoir les **modes doux** sur l'ensemble du territoire leur permettant de réaliser un schéma lui étant dédié.





La maîtrise de la consommation de l'espace

Aujourd'hui, la maîtrise du foncier est reconnue comme une composante majeure des dynamiques territoriales.

Le SCoT prévoit un développement urbain maîtrisé en favorisant l'optimisation des espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine.

Le SCoT de 2012 fixe des **enveloppes foncières** dédiées à l'habitat selon l'armature urbaine de la commune. A travers l'analyse des documents d'urbanisme locaux, il a été démontré que la majorité des communes a respecté les objectifs fixés par le SCoT.

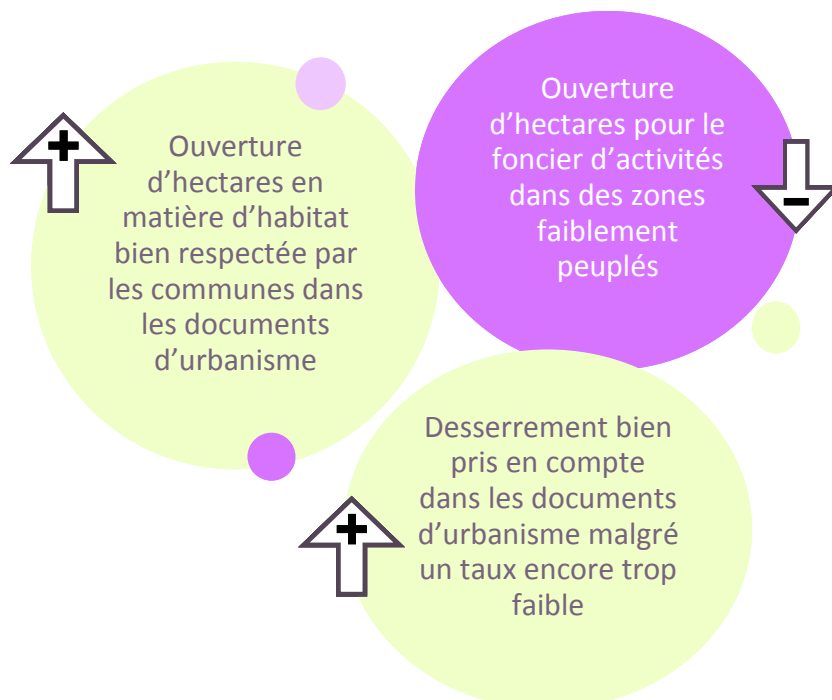
En revanche, les documents d'urbanisme locaux ont moins bien pris en compte la problématique des dents creuses dans la mesure où le SCoT prescrit que seules celles de plus de 4 000 m² doivent être intégrées aux calculs de besoins en logements.



A propos de l'ouverture à l'urbanisation du **foncier d'activités** (zones d'activités économiques), l'analyse montre que les principales communes du pôle urbain (Lons-le-Saunier et Montmorot) n'ont plus de disponibilité pour s'agrandir.

Quant aux communes rurales, le foncier d'activités reste toutefois important, alors que leur développement a été peu soutenu. Ce qui entraîne des questions sur la mobilité, la qualité de l'air, etc.

L'analyse des résultats a également permis de suivre les besoins en logements et le nombre d'habitants supplémentaires prévus par les communes. Les besoins en logements dédiés au **desserrement** sont devenu une préoccupation importante au vu du rétrécissement des ménages. Or, si tous les documents d'urbanisme locaux l'ont bien pris en compte cette problématique, le volume dédié ne s'élève qu'à environ 30% du besoin en logements, alors qu'il a été évalué, lors de la révision du SCOT à 70%.





Les implantations commerciales

Les surfaces commerciales autorisées depuis 2012 sur le territoire se sont implantées essentiellement autour de Lons-le-Saunier.

Le SCoT prévoit de structurer le développement commercial.

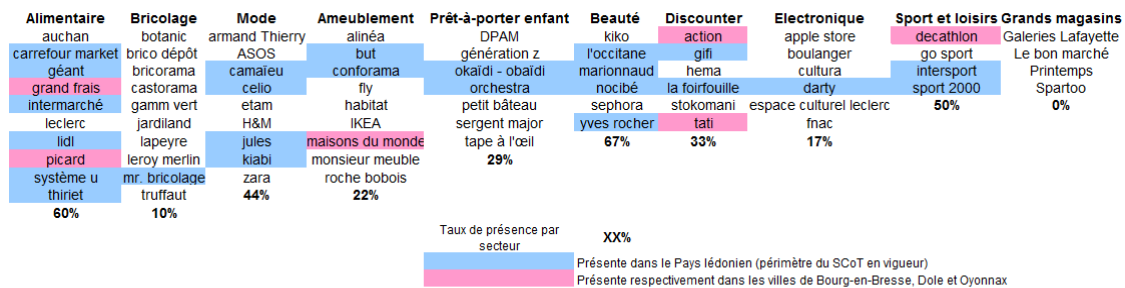
Les autorisations de surfaces commerciales tendent à la baisse depuis l'approbation du SCoT au regard des projets soumis à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).



L'analyse a également abordé **l'attractivité des enseignes** du Pays lédonien en mesurant le taux de présence des enseignes préférées des français. Il est possible de le calculer à partir du classement proposé par le cabinet de conseil OC&C Strategy.

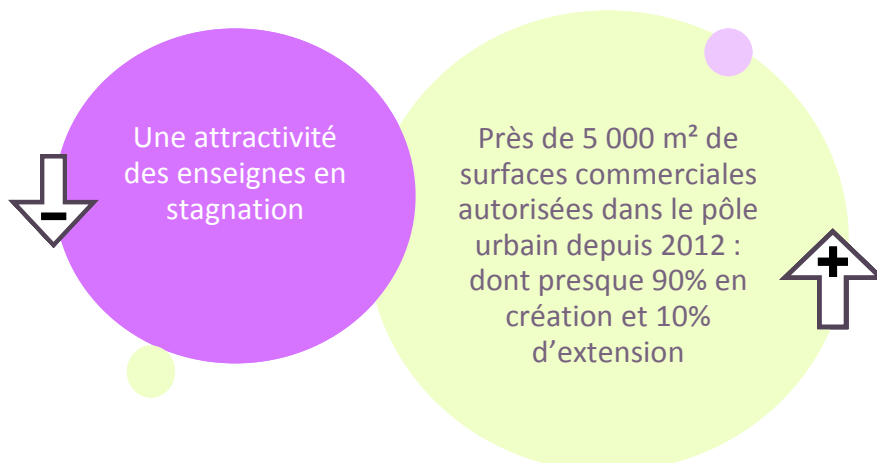
Ce taux permet d'évaluer la présence des commerces du territoire selon leurs secteurs d'activités. 45 % des enseignes préférées des français sont présentes dans le Pays lédonien d'après le classement de 2013 et 34 % d'après celui de 2018.

Le taux de présence montre la sensibilité au renouvellement et à la reconversion des commerces de notre territoire.



Source : Tableau inspiré du Classement OC&C des enseignes 2018

Enfin, le PETR s'est doté depuis 2015 d'un projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial construisant un véritable projet pour la stratégie commerciale à l'échelle du Pays lédonien.



Conclusion

Cet exercice d'évaluation des **effets du SCoT de 2012**, après 6 ans de mise en œuvre, a permis d'établir un **premier bilan positif**.

L'analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays lédonien montre que les **orientations stratégiques sont globalement mises en œuvre et partagées** par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire malgré des pistes d'amélioration possible dans le futur SCoT.

Compte tenu de ces éléments présentés lors des différentes instances avec les élus et en collaboration avec les services de l'Etat, il est proposé de **maintenir le SCoT** du Pays lédonien.